

DECRET N° 2015-112 DU 06 MARS 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-545 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°90-121 du 27 juin 1990 portant approbation des statuts de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX) ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

D E C R E T E :

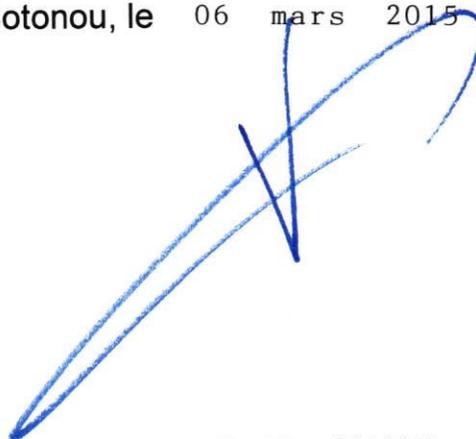
Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX), pour l'exercice 2015, tel qu'il figure en annexe à ce décret.



Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce, des Petites et Moyennes
Entreprises,

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,



Françoise Abraoua ASSOGBA

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



Komi KOUTCHE



Marcel Alain de SOUZA

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CSM 2 ; MEFPD 4 ; MICPME 4 ; MDAEP 4 ;
AUTRES MINISTERES 24 ; SGG 4 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONG-DCCT-INSAE 3 ;
BCP-CSM 3 ; UAC-UNIPAR-ENAM 3 ; FADESP-FDSP 2 ; SITEX 1 ; JORB 1.

ott